



## Action 19 (printemps 2008)

[essaim2003@videotron.ca](mailto:essaim2003@videotron.ca)

Site Web : [www.mouvement-essaim.org](http://www.mouvement-essaim.org)

Blogue : <http://indexation.blog4ever.com/>

Bulletin destiné aux ministres et aux députés

Volume 7, numéro 7

*Régimes de retraite des secteurs public et parapublic*

# Un groupe financier indépendant

Que devient le rapport du fameux comité indépendant nommé par le gouvernement ?

Une de ses premières tâches était d'établir les pertes financières des retraités des secteurs public et parapublic à la suite de la désindexation des rentes de retraite.

Le comité indépendant du gouvernement a été devancé par **un groupe financier indépendant de toute allégeance syndicale**. Dans un article du *Pensez-y bien* de **La Capitale**, printemps 2008, pages 10-11-12, madame *Sylvie Chartrand* confirme les données que nous publions depuis des mois, voire des années.

Effectivement, dans 20 ans, nos rentes de retraite ne vaudront que 69,4% du 70 % de notre salaire qui a servi à établir notre rente de base.

Rente partiellement indexée	Pleinement indexée	Valeur de la rente	
24 444,37 \$	29 919,96 \$	<b>81,7%</b>	Dans 10 ans de retraite
26 405,02 \$	35 218,69 \$	<b>75,0%</b>	Dans 15 ans de retraite
28 588,14 \$	41 213,72 \$	<b>69,4%</b>	Dans 20 ans de retraite

Le mot **indépendant** inclut le principe de **liberté**, celui de s'exprimer en déposant au gouvernement notre véritable demande : **la pleine indexation des rentes de retraite**. En ce moment, les associations de retraités siégeant au comité indépendant sont liées, de par leur statut, à des syndicats. Que peuvent-elles réclamer au nom de tous les retraités ? Peu, car elles sont tenues de s'entendre avec leurs partenaires syndicaux pour vivre en harmonie avec eux.

Les retraités veulent se libérer de cette tutelle syndicale. Si on reconnaissait que les régimes de retraite ne sont pas une prérogative syndicale et ainsi soumis à des négociations, le gouvernement soutiendrait alors ses retraités des secteurs public et parapublic.

*Arlette Bouchard*, présidente

Après 10 ans, nos rentes ne vaudront que **81,7 % du 70 %** de notre salaire de travailleur.

81,7 %



TABLEAU 3				
DANS 10 ANS	VOS RÉSULTATS		PLEINEMENT INDEXÉE	
	VOTRE RENTE	CONJOINT SURVIVANT	VOTRE RENTE	CONJOINT SURVIVANT
Avant juillet 1982	10 942,72 \$		10 942,72 \$	
Entre juillet 1982 et décembre 1999	15 750,00 \$		20 161,33 \$	
Après 1999	8 152,35 \$		9 216,61 \$	
Total avant coordination	34 847,07 \$		40 322,66 \$	
Coordination**	- 10 402,70 \$		- 10 402,70 \$	
En valeur future	24 444,37 \$	12 222,19 \$	29 919,96 \$	14 959,98 \$
En valeur actualisée	19 095,90 \$	9 547,95 \$	23 373,43 \$	11 686,71 \$

La Capitale, p. 12

Après 15 ans, nos rentes ne vaudront que **75,0 % du 70 %** de notre salaire de travailleur.

75,0 %



TABLEAU 4				
DANS 15 ANS	VOS RÉSULTATS		PLEINEMENT INDEXÉE	
	VOTRE RENTE	CONJOINT SURVIVANT	VOTRE RENTE	CONJOINT SURVIVANT
Avant juillet 1982	12 382,95 \$		12 382,95 \$	
Entre juillet 1982 et décembre 1999	15 750,00 \$		22 810,70 \$	
Après 1999	8 674,77 \$		10 427,75 \$	
Total avant coordination	36 807,72 \$		45 621,39 \$	
Coordination**	- 10 402,70 \$		- 10 402,70 \$	
En valeur future	26 405,02 \$	13 202,51 \$	35 218,69 \$	17 609,35 \$
En valeur actualisée	18 231,76 \$	9 115,88 \$	24 317,29 \$	12 158,65 \$

La Capitale, p. 12

Après 20 ans, nos rentes ne vaudront que **69,4 % du 70 %** de notre salaire de travailleur.

69,4 %



TABLEAU 5				
DANS 20 ANS	VOS RÉSULTATS		PLEINEMENT INDEXÉE	
	VOTRE RENTE	CONJOINT SURVIVANT	VOTRE RENTE	CONJOINT SURVIVANT
Avant juillet 1982	14 010,17 \$		14 010,17 \$	
Entre juillet et décembre 1999	15 750,00 \$		25 808,21 \$	
Après 1999	9 230,67 \$		11 798,04 \$	
Total avant coordination	38 990,84 \$		51 616,42 \$	
Coordination**	- 10 402,70 \$		- 10 402,70 \$	
En valeur future	28 588,14 \$	14 292,07 \$	41 213,72 \$	20 616,86 \$
En valeur actualisée	17 446,51 \$	8 723,26 \$	25 151,53 \$	12 575,77 \$

\*\* Nous supposons qu'il y a eu coordination de votre rente.  
Le tableau « Dans 25 ans » est disponible sur demande auprès de votre conseiller.

La Capitale, p. 12

Actuellement, certains partis politiques travaillent sur leur nouvelle plate-forme électorale et sur la politique qu'ils adopteront pour les aînés. Ils parlent de vieillissement de la population, de l'isolement, du transport collectif, du système de santé, du maintien à domicile, de l'adaptation des logis..., **mais pas un mot sur l'appauvrissement des retraités des secteurs public et parapublic.**  
**Que devons-nous en conclure ?**